

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 26 OCTOBRE 2022

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'article R 2122-1 du code de la commande publique ;
- Considérant qu'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsqu'une urgence impérieuse résultant de circonstances extérieures et qu'il ne pouvait pas prévoir ne permet pas de respecter les délais minimaux exigés par les procédures formalisées ;
- Considérant que lors de l'épisode pluvieux du 21 octobre 2022, il a été observé des infiltrations importantes au niveau des joints des modules et ce malgré le traitement de l'étanchéité en toiture. Ces infiltrations se sont propagées dans les parties de faux plafond des bungalows apportant une humidité sur les isolants et voire même dans les installations électriques ;
- Considérant que ces infiltrations ont peut-être engendrées d'autres dégâts dans la partie non visible du faux plafond ;
- Considérant qu'au vu de l'importance des infiltrations, l'ensemble des élèves et du mobilier ont été évacués dès 8h00 du matin de même jour ;
- Considérant que pour des raisons sanitaires et de sécurité des élèves, il est nécessaire d'acquérir un autre module pour assurer la poursuite des cours ;
- Considérant qu'au vu des détériorations visibles et invisibles, l'espace modulaire n'est plus approprié pour recevoir des enfants tant sur le point sanitaire que sur le point sécuritaire ;
- Considérant qu'un module de remplacement doit être livré et monté avant la reprise des cours le 7 novembre ;
- Considérant que les éléments ci-dessus justifient d'une urgence impérieuse ;
- Considérant que la proposition de MILA (13127 VITROLLES) correspond au besoin de la Collectivité et que l'offre est économiquement satisfaisante;

DECIDONS

Article 1 : Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'achat d'un module neuf pour une salle de classe de 58,76m² avec la société MILA (13127 VITROLLES).

Article 2 : Le présent marché est conclu pour un montant de 53 213,30€ HT. Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget général 2022.

Article 3 : Le délai de livraison est de 15 jours. Le module doit être monté avant la reprise des cours le 7 novembre.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 26 OCTOBRE 2022

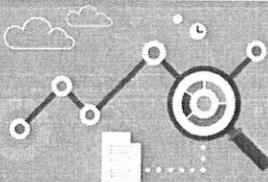
Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 27/10/22
Publié ou notifié le : 27/10/22





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	D2022_10_406
Date de la décision :	2022-10-26 00:00:00+02
Objet :	Marché sans publicité ni mise en concurrence - acquisition d'un module neuf pour une salle de classe avec la société MILA
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20221026-D2022_10_406-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-210500617-20221026-D2022_10_406-AI-1-1_0.xml	text/xml	947
Nom original :		
D_11604.pdf	application/pdf	53339
Nom métier :		
99_AI-005-210500617-20221026-D2022_10_406-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	53339

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 octobre 2022 à 10h42min25s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 octobre 2022 à 12h03min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 octobre 2022 à 12h12min57s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 octobre 2022 à 12h13min11s	Reçu par le MI le 2022-10-27